

**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401094-20171018-58-2017-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2017  
Date de réception préfecture : 24/10/2017

**Séance du 18 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept, et le dix-huit à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mmes DUMOULIN Mary-Andrée - FELIX Maryse - FLAMENT Chantal - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - THOUREL Lucette  
M. ALLEMANY Christian - FOREZ Daniel

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. BERTHOMIEU Michel donne procuration à M. FOREZ Daniel  
M. SOULIE Christophe donne procuration à M. BOUTES Francis

Membres absents : Mmes GARRIGUE Sandrine - PAILLES Pilar - M. MARTINEZ Nicolas - PAGEOT Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme THOUREL Lucette

**58/2017 - Décision modificative n°1 - Budget SPEA**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer une décision modificative au budget SPEA concernant la section de fonctionnement.

**Section de fonctionnement**

Dépenses				Recettes			
Intitulé	Compte	Montant diminution de crédit	Montant augmentation de crédit	Intitulé	Compte	Montant diminution de crédit	Montant augmentation de crédit
Fournitures d'entretien et équipement	6063		10 000	Quote part des subventions	777		58 164
Charges diverses de gestion courante	658		13 764				
Personnel titulaire	6411		30 000				
Redevance prélèvement RMC	6371		2 000				
Intérêts rattachement des ICNE	66112		2 400				
<b>TOTAUX</b>			<b>58 164</b>				<b>58 164</b>

### Section d'investissement

Dépenses				Recettes			
Intitulé	Compte	Montant diminution de crédit	Montant augmentation de crédit	Intitulé	Compte	Montant diminution de crédit	Montant augmentation de crédit
Construction	2313	36 000		Intérêts courus	1688		2 400
Construction	2313 - op 22		36 000				
Subventions d'équipement	1391		58 164				
Construction	2313 - Ho	55 764					
<b>TOTAUX</b>		<b>91 764</b>	<b>94 164</b>				<b>2 400</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance des documents présentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT**,  
**APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relevant de cette décision<sup>4</sup>

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**LE MAIRE,**  
**Francis BOUTES**

